



Front commun des SDF

MONS : PLAINTE DE JEAN MANAY SDF CONTRE LA POLICE **ET** DE LA POLICE CONTRE LUI !

LES FAITS :

Bien connu à Mons pour être calme et non alcoolisé, Jean a établi son camp dans la nature pas loin du Grand Large où il s'adonnait à la permaculture, il avait des poules, quelques oies et même des hérissons et aidait les grenouilles à traverser la route sans se faire écraser. Son chien était non seulement un compagnon mais il pouvait préférer des sons semblables à une chanson pour l'accompagner.

Ce jour-là, venu en ville pour quelques achats, il sort d'un magasin dans la rue commerçante d'Havré et rejoint deux ou trois sdf amis qui avaient gardé son chien. Alors qu'ils bavardent trois policiers dont un spécialement connu des sdf foncent sur eux avec un air menaçant, matraque et bombe lacrymogène en main.

Jean tente de les interrompre en leur demandant pourquoi ils sont si menaçants et qu'ils n'ont pas le droit d'agir ainsi. Mal lui en a pris évidemment, car pendant que le groupe se disperse Jean entend un policier dire à ses copains *celui-là avec son chien, on va se le faire*. Il se dépêche alors d'aller vers la grande place parce qu'il y a du monde et des caméras de surveillance, mais les policiers le suivent dans la rue de Nyimi où il n'y a plus de caméras

Et c'est là que les policiers le rattrapent, ordonne qu'il vide son sac et trouvent un couteau enfermé dans sa gaine parmi les outils qu'il transporte toujours de peur qu'on ne lui vole dans son camping. Jean se défend : ce n'est pas une arme, la dispute s'engage, les policiers ne se gênent pas de l'injurier et même de le frapper et évidemment le chien

13:40



← La Une de La Province →

Arrestation musclée à Mons: police et Jean, sans-abri, déposent plainte!

PAR J.C. | FAITS DIVERS | 05:03



Pour Jean, des policiers montois sont à l'origine de la mort de son border collie.

Le 4 février prochain, une audience est prévue à Mons, rue de Nimy. Elle va aborder les différends entre la police de Mons-Quévy et

commence à aboyer pour défendre son maître ce qui lui vaut de solides coups de pieds tandis que Jean est menotté.

Les renforts arrivent, Jean est embarqué dans une camionnette et le chien dans une autre. C'est là qu'il continuera à être insulté et même frappé. Après une nuit sans manger ni soins au cachot, ils sont libérés, mais Jean est dans un très piteux état tout comme son chien qui perd du sang par l'anus. Le portant sur son dos Jean part à pied dans Mons à la recherche d'un vétérinaire et après plusieurs essais en trouve enfin un.

Ensuite seulement il dépose son chien chez une amie pour aller à l'hôpital où les blessures sont constatées, mais il reste très confus. Sa situation ne fera qu'empirer car le chien après trois semaines devra être euthanasié car atteint de la parvovirose, maladie très contagieuse qu'il aura contractée lors de son séjour au chenil de la police et aggravée par les coups reçus.

Plusieurs fois Jean tentera de déposer plainte à la police et au comité « P », mais chaque fois c'est un refus et finalement, excédé par tous ces refus et la perte de sa moitié, il commet un geste irréparable *ce policier qui a tué mon chien, il faudrait que le je tue pour qu'enfin on m'entende ? C'est ce qui lui vaut un premier passage au tribunal pour incitation au meurtre !*

Malgré une santé qui se dégrade, Jean a eu le courage de faire appel à une avocate expérimentée pour le défendre et pour attaquer le policier qui est la cause de la mort de son chien. **Ce sera ce jeudi 4 février à 14h au tribunal de Mons.**

NB : certains policiers chassent les sdf alors que la manche n'est pas interdite, simplement règlementée , voir l'article 21 dans le règlement de police : [police-reglement](#) (clic droit)

COUP DE CŒUR DE SAÏD

Mi-juillet 2019 une arrestation musclée est à l'origine de la plainte d'un habitant de la rue à Mons car cette arrestation s'est soldée par un passage aux urgences et par la mort de Malek son fidèle compagnon canin.

Les habitants de la rue qui possèdent un chien sont souvent unis par des liens très forts à l'animal : c'est l'ami fidèle, le confident, la chaleur dans les nuits froides, le protecteur dans l'obscurité. Leurs relations ne sont certainement pas comparables aux animaux domestiques à l'intérieur du confort d'une maison.

Parfois c'est la seule véritable raison de résister, de rester encore accroché à une vie très difficile. C'est une vie ou l'espoir d'un retour à une situation stable a depuis longtemps fait place aux réalités des villes qui ne leur permettent pas de trouver leurs places.

*Pour rappel depuis le 30 janvier 2020 le code Civil a été adopté. Il reconnaît l'aspect sensible des animaux, **la loi belge dit à présent que « L'animal n'est plus un objet, mais est considéré comme un être vivant doté d'une sensibilité ».***

Le 4 février prochain une deuxième audience est prévue à Mons, nous espérons vivement qu'elle soit l'occasion de rendre justice pour ce sans-abri mais aussi de porter un signal fort en direction de la ville afin qu'elle revoie sa politique d'exclusion de nos amis les habitants de la rue pour que dorénavant Mons soit une ville pour tous.

MORATOIRE CONTRE LES EXPULSIONS JUDICIAIRES

Victoire : Il vient d'être prolongé à **Bruxelles**, Jusqu' au 1^{er} mars, peut-être grâce aux efforts du « Front anti-expulsion » et de la dizaine de squat communautaires. Pas de prolongation en **Wallonie** , de plus plusieurs personnes avaient été expulsées sauvagement ou pour dangerosité et cela, sans réaction. A Bxl, le Front anti-expulsion www.stopexpulsions.be commence à être reconnu par la Région comme interlocuteur valable, et cela principalement à cause du problème de l'expulsion probable dans un bâtiment appartenant à la Fondation Damien : [communiqué-action Damien](#)



En **Flandre** le moratoire est terminé depuis décembre et en plus il y a un gros problème dans la loi sur le logement. Le propriétaire peut établir 3 fois de suite un contrat d'un an avant d'avoir un 3-6-9 : pendant trois ans le locataire a peur d'être mis à la porte. C'est dramatique pour beaucoup car ils vivent dans l'insécurité. Avec le Netwerk et BAPN, le DAK travaille à faire bouger la loi flamande.

HABITAT LÉGER, TINY HOUSE, CARAVANE, YOURTH...



C'est différent de l'habitat permanent dans un parc résidentiel. C'est une alternative à une construction traditionnelle de maisons : plus petite, plus légère, déplaçable et bien souvent dans la nature.

On connaît déjà « La Baraque » à Louvain-la-Neuve qui occupe un très large espace avec plusieurs dizaines d'habitats alternatifs habité à plus de 90 % par des bobos. Par contre à Tintigny en

Wallonie il y a un essai pour un public plus mélangé. Exigences : sur un terrain constructible, pas à louer et surtout salubrité. Nadia essaye de rassembler des forces pour créer un « hameau » à Mons, en s'inspirant de Tintigny : [habitat léger tintigny - Bing](#) (clic droit).

LOGEMENTS DE TRANSIT

Il y en a trop peu évidemment 500 pour une population de 1 million,2 en Région bruxelloise ! En Wallonie la loi oblige un certain quota et les bourgmestres peuvent faire appel à la Région pour avoir une aide financière pour aménager des logements de transit. [Aide aux logements de transit](#) (clic droit). La Région bruxelloise s'est aussi organisée pour augmenter leur nombre.

Décision : inviter des associations à faire des interpellations lors du Conseil Communal sur ce sujet et sur les taxes sur les logements vides. L'expérience a montré que des interpellations de ce genre aident l'opposition à harceler la majorité sur le sujet. Voir les conseils pour organiser une interpellation : [interpellation-conseil-communal](#) (clic droit).

EXPULSIONS SAUVAGES

C'est-à-dire sans passer par le juge. Le chef de police de Charleroi et le Commissaire Beaupère, l'ancien de Liège nous avaient reçus sur le sujet et donné un mode d'emploi. L'essentiel est d'aller à la police pour déposer plainte contre Monsieur X , ne jamais dire qu'il est le propriétaire sinon le policier te renvoie chez le juge de paix. Plainte pour menaces, bris de serrure, violation de domicile, mise en danger des biens etc..... Voir : [expulsion-sauvage](#)

**S'AVISER
CONTRE LES
EXPULSIONS
ILLÉGALES**

IL EST DOMICILIÉ D'OFFICE COMME COHABITANT

Cela s'est passé à Mechelen et cela se passe certainement en beaucoup d'endroits. Le policier de quartier vient visiter pour une domiciliation à l'étage dans une chambre aménagée en petit appartement indépendant. Malgré cela le policier signale qu'il sera cohabitant, ce qui provoque la peur du propriétaire qui met la personne à la porte. Or ce gars était un sdf tout heureux d'avoir trouvé un logement à très bas prix. Il est retourné à la rue.

NB : quand il s'agit d'une maison unifamiliale (pas un immeuble d'appartements) qui a aménagé un appartement dans la chambre des enfants qui ont quitté le nid, la loi considère comme « **cohabitant non apparenté** ». C'est un terme légal au lieu de mettre «cohabitant tout court ». Selon le prof Nicolas Bernard, c'est un terme propre au registre de population, mais pour le chômage, mutuelle ou le RIS, la personne reste « isolée » sauf erreur de l'assistant social !

DÉNOMBRER LES SANS DOMICILE

Depuis plusieurs années trois universités belges (une dans chaque Région) ont été chargées par le Fédéral de recenser les personnes sans domicile dans plusieurs grandes villes de Belgique : étude MEHOBEL (Philippe Decraene a été mêlé de très près dans le comité d'accompagnement pour élaborer le plan de travail). Ce recensement est fait d'une manière scientifique et utilise la définition « ethos light » : pas seulement les habitants de la rue, mais aussi ceux qui sont hébergés provisoirement chez des amis ou sans domiciliation officielle. L'enquête de Leuven a démontré clairement qu'il y a plus de sdf « invisibles », chez des amis... que d'habitants de la rue. Quand toutes les enquêtes seront publiées il y aura probablement moyen de travailler au niveau Fédéral afin que la définition de sdf dans la loi soit adaptée à la réalité révélée par le terrain. Documents : PATRICK ITALIANO : [sans-abri-cachés](#) ETUDE MEHOBEL : [étude-mehobel](#) (clic droit).

AFSCA

Surveillance hygiène dans les restaurants. Plusieurs parmi nous ont eu des difficultés avec l'AFSCA parfois sur dénonciation malveillante. Les « Lucioles » et « Benoît et Michel » ont eu des sérieuses difficultés.

Proposition : essayer de s'associer avec soit un restaurant privé soit avec un de la commune car eux ont des installations professionnelles, du personnel certifié etc....

Difficulté évidemment si en même temps on distribue aussi des objets d'hygiène ou des vêtements. Evidemment c'est à nous de fournir les légumes et ce qu'il faut pour les repas. A Anvers, c'est le CAW qui a prêté ses installations, à Tournai c'est la Croix Rouge dans le temps. A La Panne il y a 10 ans il y avait collaboration avec le CPAS et le CAW, mais la Commune y a mis fin *pour ne pas attirer les pauvres.*

Mais à Mons, Nadia s'est faite tabasser par les flics parce qu'elle filmait le contrôle d'une petite association par l'AFSCA (Elle n'était pas belle à voir après cela !). L'AFSCA dépend en partie de la Commune et leur attitude dépend aussi des personnes. Sur leur site, ils proposent des formations pour voir ce qu'il faut respecter.



NB : Laurent qui est à « Une Main tendue » à Namur annonce qu'il a souvent trop de légumes ou autres ingrédients, mais à venir chercher à Namur malheureusement.

PROCHAINE REUNION COMME D'HABITUDE jeudi 4 février 10h30

TOUJOURS LE 1° JEUDI DU MOIS 10h30

Encore une fois malheureusement, ce sera en visio conférence

Pour y participer, faire la demande : frontcommunsdf@hotmail.com